



15ème législature

Question N° : 45138	De Mme Paula Forteza (Non inscrit - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > Distribution de protections périodiques gratuites pour les étudiantes	Analyse > Distribution de protections périodiques gratuites pour les étudiantes.
Question publiée au JO le : 05/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Paula Forteza interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sujet de la distribution de protections périodiques gratuites pour les étudiantes. Cette question est posée au nom de la citoyenne Valentine Bardon, dans le cadre de l'initiative des « Questions citoyennes » au Gouvernement. En février 2021, afin de faire face aux effets de la crise sanitaire, le Gouvernement annonçait la mise en place d'un accès gratuit aux protections périodiques pour les étudiantes. Cette promesse reposait sur deux tristes constats. Premièrement, que 1,7 million de femmes n'auraient pas les moyens de se procurer régulièrement des protections périodiques. Deuxièmement, que cette précarité menstruelle toucherait une étudiante sur trois. La mise à disposition de protections périodiques gratuites et respectueuses de l'environnement devait débiter dès le mois de mars 2021, dans les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires (SSU), avant d'être étendue à d'autres points de distribution « sur l'ensemble des campus universitaires » à compter de la rentrée 2021. Pourtant, certaines étudiantes affirment aujourd'hui n'avoir pas eu connaissance d'une quelconque distribution gratuite au sein de leur campus. Elle aimerait ainsi savoir quel bilan le Gouvernement tirait de cette initiative et surtout ce qui est prévu pour qu'il remplisse pleinement les objectifs qu'il s'était fixés.